

ORIENTATION STRATEGIQUE n°- DU PRST4 2021-2025:

« thématique »

Date de création : Version _ du __/__/____					
Relecteurs de la fiche	⇒ Structures institutionnelles auxquelles il a été demandé une contribution pour complétude et relecture des premières versions rédigées par la Direccte.				
I-Analyse de situation					
<p>I.1</p> <p>Etat des lieux régional,</p> <p>Diagnostics,</p> <p>Synthèse des données régionales disponibles</p> <p><u>Sources de données :</u></p>	<p>⇒ Synthèse des principales sources de données (régionales de préférence), lorsqu'elles existent, pour décrire la situation de la thématique sur le territoire</p>				
<p>I.2</p> <p>Plans prioritaires d'action sur ce champ</p> <p>Partenariats existants sur la thématique,</p> <p>Actions existantes,</p>	<p>⇒ Liste et description des plans d'actions existants sur la thématique et les partenariats remarquables :</p> <ol style="list-style-type: none"> Plan Santé Travail /Plan Santé Sécurité au Travail (secteur agricole) et PRST Dynamiques et actions partenariales régionales remarquables Plans d'actions prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> -des administrations -des organismes de sécurité sociale (Carsat-SE, MSA...) -des préventeurs (Aract, Oppbtp...) -des services de santé au travail Autres (dont expérimentations, études, recherches) <p>⇒ Chaque action/dynamique est précédée d'une cartouche descriptive, telle que proposée ci-dessous :</p> <p>Porteur / Intitulé action ou dynamique / lien vers la fiche oscars si existence</p> <table border="1"> <tr> <td>Niveau d'intervention*</td> <td> <input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : </td> </tr> <tr> <td>Partenaires</td> <td>Liste des partenaires</td> </tr> </table> <p>* Pour rappel, les niveaux d'intervention ont la signification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : Stratégie et ressources de la politique régionale : construire une stratégie de déploiement de la politique de santé au travail dans ses différentes composantes. Les actions répondant à ce niveau sont caractérisées par une dynamique partenariale régionale, pouvant se décliner localement. Ces actions peuvent avoir pour objectif l'élaboration d'outils et la mobilisation de ressources permettant l'orientation et la conduite de la politique régionale. Elles contribuent à la mise en œuvre d'actions opérationnelles de niveau 2 ou 3 	Niveau d'intervention*	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :	Partenaires	Liste des partenaires
Niveau d'intervention*	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :				
Partenaires	Liste des partenaires				

	<p>(Comités de pilotage régional, tableau de bord santé au travail, études et recherches, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 2 : Interventions sur le milieu du travail : élaborer et d'animer des actions visant à promouvoir un milieu de travail favorable à la santé des travailleurs. Ces actions opérationnelles sont déployées auprès des entreprises, des employeurs, des salariés et de leurs représentants. Elles contribuent à la mise en œuvre de la prévention primaire des risques professionnels et à améliorer l'environnement général du travail des salariés (actions de prévention des risques professionnels dans une branche d'activité, information et sensibilisation, etc.). - Niveau 3 : Interventions auprès des travailleurs : élaborer et conduire des actions s'adressant directement aux travailleurs, salariés ou aux professionnels en devenir, notamment les apprentis (information et sensibilisation, suivi de l'état de santé, etc.).
<p>I.3 Autres politiques publiques (PRS, PRSE)</p>	<p>⇒ Axes et objectifs du Plan Régional de Santé ou du Plan Régional de Santé Environnement en lien avec la thématique</p>
<p>I.4 Travaux du CROCT-GPROCT</p>	<p>⇒ Observations/recommandations issues des débats et travaux déjà conduits en région sur la thématique au sein du CROCT, du GPROCT et des Commissions techniques</p>
<p>I.5 Travaux des institutionnels</p>	<p>⇒ Observations/recommandations issues de travaux déjà conduits par les partenaires institutionnels régionaux, ou issues de travaux nationaux dans le cadre du Plan Santé au Travail (retour d'expérience dans le cadre du bilan PST3, recommandations du comité de pilotage national PST...)</p>
<p>II- Définition de l'orientation régionale stratégique partagée</p>	
<p><i>L'orientation régionale stratégique partagée</i> correspond à l'orientation que les partenaires institutionnels se fixent collectivement pour poursuivre leurs travaux sur la thématique dans les prochaines années, et que chacun d'eux contribuera à atteindre, en tout ou partie et selon ses missions propres. Cette orientation tient compte de l'analyse de situation (partie I), à savoir : des retours d'expérience des actions conduites sur le territoire, de l'évolution du contexte, des données régionales disponibles.</p> <p>Il s'agit de l'angle d'approche selon laquelle les partenaires institutionnels pensent que la politique régionale sur la thématique sera la plus adaptée et la plus efficace.</p>	
<p>II.1 Objectif (s) général (aux)</p>	<p>⇒ L'objectif général précise l'intention générale que l'on vise en mettant en place un programme d'action sur la thématique.</p>
<p>II.2 Objectifs spécifiques</p>	<p>⇒ Les objectifs spécifiques précisent les types d'actions qu'il faudra mettre en place pour contribuer à l'objectif général.</p>
<p>II.3</p>	<p>⇒ Suggestion de publics prioritaires vers lesquels une attention particulière devrait être portée.</p>

Spécificité public cible	⇒ La liste tient compte tenu de l'analyse de situation (Partie 1) : il peut s'agir de public pour lequel on note par exemple : une sinistralité accrue, une insuffisance des dispositifs de prévention actuels, un besoin de formation, une amélioration du suivi des expositions...
II.4 Spécificité secteur d'activité cible	⇒ Suggestion de secteurs d'activité vers lesquels une attention particulière devrait être portée. ⇒ La liste tient compte de l'analyse de situation (Partie 1) : il peut s'agir d'un secteur d'activité dans lequel on note par exemple : une sinistralité accrue, un besoin de développer les partenariats avec les acteurs relais ...
II.5 Spécificité typologie d'entreprise cible	⇒ Suggestion d'approche spécifique selon les typologies d'entreprise : approche globale ou approche spécifique selon le seuil d'effectifs
II.6 Spécificité territoriale	⇒ Suggestion d'approche spécifique territoriale : régional uniquement ou déploiement par département et/ou par zone d'emploi souhaité
II.7 Effets attendus	⇒ Précision de l'ensemble des effets attendus des objectifs qui sont poursuivis pour la thématique
II.8 Moyens/ressources	⇒ Précision des moyens et de ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés sur la thématique
II.9 Freins / leviers	⇒ Précision des freins et leviers identifiés, à prendre en compte dans le déploiement des objectifs
III- DECLINAISON ET MISE EN ŒUVRE DANS LE PRST4	
III.1 Objectif.s retenu.s Type d'actions à inscrire au PRST4 et cahier des charges	⇒ Parmi les objectifs définis dans l'orientation régionale partagée (partie 2), identification des objectifs à valoriser prioritairement au sein du PRST 4 (2021-2025). ⇒ Liste des actions retenues ⇒ Cahier des charges pour le déploiement de ces actions dans le cadre du PRST4
III.2 Evaluation des résultats Indicateurs communs aux actions inscrites à l'orientation stratégique	⇒ Définition d'un socle d'indicateurs de résultats communs aux différentes actions inscrites sur cette thématique. Pour rappel, les indicateurs d'évaluation des résultats visent à constater l' <u>atteinte des objectifs initialement fixés</u> . Elle regroupe des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle doit intégrer l'analyse des écarts observés entre le prévisionnel et le réalisé.

<p style="text-align: center;">III.3</p> <p>Evaluation du processus</p> <p>Indicateurs communs aux actions inscrites à l'orientation stratégique</p>	<p>⇒ <i>Définition d'un socle d'indicateurs de processus communs aux différentes actions inscrites sur cette thématique.</i></p> <p>Pour rappel, les indicateurs d'évaluation du processus constituent un autre niveau d'évaluation. Ils visent à apprécier les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'action. Dans ce cadre, il s'agit d'analyser toutes les activités mises en place et les différentes implications des acteurs. Plusieurs critères sont évalués dans ce cadre et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier de réalisation de l'action - L'implication des partenaires - Le fonctionnement du comité de pilotage - Les évolutions du contexte - Les difficultés rencontrées - Etc...
<p style="text-align: center;">III.4</p> <p>Evaluation des effets</p> <p>Indicateurs communs aux actions inscrites à l'orientation stratégique</p>	<p>⇒ <i>Définition d'un socle d'indicateurs d'effets communs aux différentes actions inscrites sur cette thématique.</i></p> <p>Pour rappel, les indicateurs d'évaluation des effets sont de deux ordres : sur la santé des bénéficiaires de l'action (effet final) et sur le milieu du travail, l'organisation, l'environnement proximal et distal, etc... (effets intermédiaires). Il est particulièrement difficile d'établir un lien causal entre l'amélioration d'un état de santé et une action spécifique, ce premier dépendant de nombreux facteurs. En revanche, il est possible <u>d'évaluer les effets intermédiaires d'une action</u>. Par exemple, par le biais de questionnaire ou d'évaluation à distance d'une action de formation ou de sensibilisation ou sur l'application réelle de recommandations lors d'une action d'accompagnement d'une entreprise...</p>